



30 / 31 Mars 2019

à St. Ingbert



武
神
館
忍
法
体
術

DAISHIHAN MARC JAHAN

Stage de base

MUTŌDORI

無 刀 捕

TAIHENJUTSU

体 変 術



Thème : Nous reviendrons de nouveau sur le sujet annuel MUTŌDORI. Cette fois, l'accent est mis sur les techniques du TOGAKURE RYŪ, ainsi que le TAIHENJUTSU, qui constitue la base du NINPŌ TAIJUTSU. De plus s' y ajoutent des impressions de l' entraînement au Japon.

Enseignant : **Marc Jahan**, Bujinkan Daishihan
Il a commencé son entraînement Bujinkan en 1990. Depuis 2004, il voyage plusieurs fois dans l'année au Japon pour s'entraîner principalement avec Soke Masaaki Hatsumi, Daishihan Toshiro Nagato Sensei et Happō Biken Daishihan Kenichi Someya Sensei.

Langue : Allemand (traduction partielle possible)

Lieu : Bujinkan Dōjō Ninpō Saar
Am Güterbahnhof 6
66386 St. Ingbert

Frais: 2 jours 60€ / 1 jour 40€

Horaires: **Samedi, 30.03.19**
11:00 – 13:30 heure training
13:30 – 14:30 heure pause
14:30 – 17:00 heure training

Dimanche, 30.03.19
10:00 – 12:30 heure training
12:30 – 13:30 heure pause
13:30 – 16:00 heure training

Hébergement : Possibilité de dormir au dojo (prévenir assez tôt!)

Restauration : Restauration autonome

Apporter: Gi ou des vêtements équivalents, armes d'entraînement, surtout une Jutte si disponible !

Contact: **Bujinkan Dōjō Ninpō Saar**
Marc Jahan, Südendstr. 9
66386 St. Ingbert
0049 – 178 – 4578610
mjahan@ninpo-saar.de

Infos: www.bujinkan-saarland.de



Enregistrement

Je participe au **stage de base avec Daishihan Marc Jahan** le 30 /31 Mars 2019 à St. Ingbert.

Nom : _____

Rue : _____

Lieu : _____

Tel. : _____

Date de naissance : _____

E-Mail : _____

Votre Dōjō : _____

2 jours 60€

1 jour 40€

Je participe au repas du soir : oui / non

Contact reservation:

Bujinkan Dōjō Ninpō Saar
Marc Jahan
Südendstr.9
66386 St. Ingbert
0049 - 178 - 45 78 610
mjahan@ninpo-saar.de

Le participant déclare avec sa signature sur le contrat qu'il renonce dans le cas de blessures (aussi avec des conséquences tardives) à réclamer des dommages et intérêts ou semblable au Bujinkan Dōjō Ninpō Saar, à l'entraîneur, au directeur de pratique et à tout autre. Chacun est responsable pour sa responsabilité civile. Pour les vêtements en garde-robe ainsi que pour des objets de valeur apportés comme de l'argent liquide, des chèques, des bijoux, etc., aucune responsabilité n'est prise en charge. Pour les dommages qui sont causés négligemment, l'auteur est responsable. Les données personnelles des participants sont utilisées exclusivement pour des buts d'administration internes et ne sont pas transmises à des tiers. Les participants se déclarent d'accord avec leur signature que pendant l'organisation, des enregistrements vidéo ou photo peuvent être utilisés éventuellement pour des articles de journaux et d'autres publications. **Après paiement des frais de participation, un remboursement n'est plus possible !**

Date: _____

Signature: _____

(Pour les mineurs, la signature de l'ayant droit est demandée)